

INFORMATIONS PRATIQUES RELATIVES À L'INSCRIPTION AU COLLOQUE

LIEU

Université Saint-Louis - Bruxelles
Salle P 02

Accès : Bâtiment dit de la Préfecture, accessible par le parking situé rue du Marais, 119 à 1000 Bruxelles

(L'auditoire est susceptible d'être modifié ; si tel devait être le cas, vous en serez informé-e par mail en temps utile)

Parking payant à proximité avec tarif réduit (1 €/heure, sur validation de votre carte d'accès au rez-de-chaussée du bâtiment Botanique, n° 43) : Passage 44

FRAIS ET MODALITÉS D'INSCRIPTION

Les frais d'inscription comprennent la participation au colloque, les pauses café, le déjeuner et le drink final ainsi que l'ouvrage disponible le jour du colloque (ouvrage publié chez Anthemis).

Frais d'inscription (exemption de TVA : art. 44, § 2, 4° et 9°, C. TVA)

- Tarif plein : 120 euros
- Avocat-e-s stagiaires : 100 euros
- Étudiant-e-s, membres du Groupe de recherche sur les modes de gestion des conflits et membres des personnels de l'USL-B et de l'UCLouvain (avec ouvrage) : 100 euros
- Étudiant-e-s, membres du Groupe de recherche sur les modes de gestion des conflits et membres des personnels de l'USL-B et de l'UCLouvain (sans ouvrage) : 50 euros
- Institut de formation judiciaire : prise en charge des inscriptions des magistrat-e-s professionnel-le-s, des stagiaires judiciaires et des membres du personnel de l'ordre judiciaire.

ACCRÉDITATIONS

- Formation permanente - Commission fédérale de médiation : *demande de reconnaissance de 6 heures de formation en cours d'examen*
- Formation permanente - Ordre des barreaux francophones et germanophone (AVOCATS.be) : 6 points
- IFJ: prise en charge des frais d'inscription des magistrats professionnels, des stagiaires judiciaires et des membres du personnel de l'ordre judiciaire effectivement présents le jour du colloque. *L'Institut ne prend pas en charge les frais éventuels de personnes qui s'inscrivent mais ne sont pas effectivement présentes. Il est toutefois permis de se faire remplacer par un collègue qui signe la liste de présence mentionnant son nom et sa fonction à côté du nom du collègue remplacé.*

MODALITÉS D'INSCRIPTION

Les inscriptions se font exclusivement en ligne à l'adresse suivante : <https://cepri.be/conflit/>

Une copie du formulaire d'inscription complété sera envoyée automatiquement.

Conservez-la précieusement afin de disposer également des informations relatives au paiement.

Vous serez ensuite invité-e à effectuer un versement de 120, 100 ou 50 euros (selon votre statut) sur le compte IBAN : BE73 3101 8016 5260 avec la mention « CF 350 – Colloque conflit ET le nom de l'entreprise/du ou de la participant-e ».

Une facture vous sera envoyée.

Votre inscription ne sera effective qu'au moment de la réception de votre paiement.

RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES CONCERNANT L'INSCRIPTION

Pour toute question complémentaire ou en cas de problème lors de votre inscription en ligne, veuillez contacter :

Centre de droit privé

Université Saint-Louis - Bruxelles

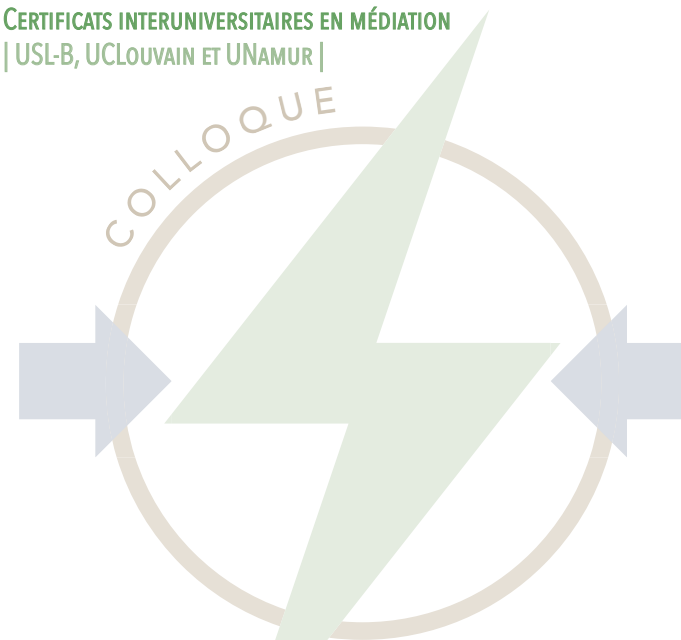
Tél. : 02/211 78 25 (les lundis, mercredis et jeudis)

Courriel : cepri@usaintlouis.be

Merci de privilégier l'usage du mail.



GRUPE DE RECHERCHE SUR LES MODES DE GESTION DES CONFLITS
CERTIFICATS INTERUNIVERSITAIRES EN MÉDIATION
| USL-B, UCLouvain et UNAMUR |



LE CONFLIT : QUELLES APPROCHES ?

Sous la coordination scientifique
d'A. Dejollier, C. Delforge
et J.-F. Van Drooghenbroeck

Université Saint-Louis - Bruxelles

LE LUNDI 16 MARS 2020
de 9h à 17h



Colloques, articles, ouvrages... de nombreuses ressources renseignent sur les modes de gestion des conflits, qu'ils soient reconnus par le droit ou, bien plus nombreux, maintenus en marge de celui-ci. Peu, pourtant, interrogent l'objet même que ces modes prétendent ainsi « traiter ».

L'ambition de ce nouveau colloque du Groupe de recherche interdisciplinaire sur les modes de gestion des conflits (USL-B, UCLouvain) est précisément d'interroger le conflit lui-même.

Des regards disciplinaires seront, dans un premier temps, successivement posés sur le conflit et en offriront une grille de compréhension dans leurs propres champs. Comment chacune des disciplines envisagées appréhende-t-elle le conflit et qu'implique chacune de ces acceptations ? Des traits communs pouvant nourrir nos conceptions ou nos pratiques se dégagent-il d'une telle mosaïque ?

Une autre façon d'appréhender le conflit sera ensuite proposée, axée cette fois sur la manière dont différents modes de « règlement » actuellement reconnus perçoivent le conflit : par leurs interventions, que nous disent-ils de celui-ci et que nous apprennent-ils de spécifique ?

Ce colloque propose donc d'approcher le conflit grâce aux regards croisés de théoricien·ne·s et praticien·ne·s de sa prévention, sa gestion et/ou sa « résolution ».

MATINÉE

APPROCHE DU CONFLIT PAR DIVERSES DISCIPLINES

Sous la présidence de Yves CARTUYVELS, professeur à l'USL-B, responsable académique du Certificat interuniversitaire en médiation locale, scolaire, pénale et en soins de santé (USL-B, UCLouvain et UNamur)

- 08:30 – 09:00 Accueil des participant·e·s
- 09:00 – 09:10 **MOT DE BIENVENUE**
Hugues DUMONT, professeur et vice-recteur à la recherche à l'USL-B
- 09:10 – 09:40 **APPROCHE HISTORIQUE DU CONFLIT**
Annette RUELLE, professeure à l'USL-B
- 09:40 – 10:10 **APPROCHE SOCIOLOGIQUE DU CONFLIT**
Luc VAN CAMPENHOUDT, professeur émérite de l'USL-B et de l'UCLouvain
- 10:10 – 10:40 **APPROCHE PSYCHOLOGIQUE DU CONFLIT**
Mauricio GARCIA, professeur à l'USL-B et à l'UCLouvain, responsable académique du Certificat interuniversitaire en médiation – formation générale (USL-B, UCLouvain et UNamur)
- 10:40 – 11:00 Pause-café
- 11:00 – 11:30 **APPROCHE PHILOSOPHIQUE DU CONFLIT**
Jean-Michel LONGNEAUX, professeur à l'UNamur
- 11:30 – 12:00 **APPROCHE JURIDIQUE DU CONFLIT**
François OST, professeur émérite de l'USL-B et de l'UCLouvain
- 12:00 – 12h30 **ÉCHANGES AVEC LA SALLE**
Modératrice : Marie-Amélie DELVAUX, chargée d'enseignements à l'USL-B et à l'UNamur, avocate au Barreau de Namur
- 12:30 – 14:00 Déjeuner

APRÈS-MIDI

APPROCHE DU CONFLIT PAR DIVERS MODES DE GESTION

Sous la présidence de Catherine TIRVAUDEY, maître de conférences HDR et doyenne de la Faculté de droit de l'Université de Franche-Comté - SJEPEG

- 14:00 – 14:20 **LE JUDICIAIRE : LA PHASE CONTENTIEUSE**
Dominique MOUGENOT, magistrat au Tribunal de l'entreprise du Hainaut, maître de conférences à l'UCLouvain et l'UNamur
- 14:20 – 14:50 **LE JUDICIAIRE : LA CONCILIATION**
La conciliation devant la chambre de règlement amiable du Tribunal de la famille
Jean-Marie DEGRYSE, magistrat au Tribunal de première instance de Namur, Section famille et jeunesse
La conciliation de droit commun
Bénédicte INGHELS, magistrate à la Cour d'appel de Mons, maître de conférences invitée à l'UCLouvain
- 14:50 – 15:10 **L'ARBITRAGE : PHASES CONTENTIEUSE ET AMIABLE**
Jean-François TOSSENS, maître de conférences invité à l'UCLouvain, avocat au Barreau de Bruxelles, arbitre
- 15:10 – 15:30 Pause-café
- 15:30 – 16:00 **LES MÉDIATIONS**
Coralie SMETS-GARY, avocate honoraire, médiatrice agréée en matières civile et commerciale, en matière sociale et en matière familiale
et Jean DE LATHOUWER, médiateur local et médiateur agréé en matière familiale
- 16:00 – 16:20 **LE DROIT COLLABORATIF**
Anne-Marie BOUDART et Carine VANDERSTOCK, avocates au Barreau de Bruxelles, signataires de la Charte de droit collaboratif et médiatrices agréées en matière familiale
- 16:20 – 16:50 **ÉCHANGES AVEC LA SALLE**
Modératrice : Marie-Amélie DELVAUX, chargée d'enseignements à l'USL-B et à l'UNamur, avocate au Barreau de Namur
- 16:50 – 17:00 **PROPOS CONCLUSIFS**
Jean-Louis RENCHON, professeur émérite de l'UCLouvain, professeur à l'USL-B, responsable académique du Certificat interuniversitaire en médiation familiale (USL-B, UCLouvain et UNamur), avocat au Barreau de Bruxelles